



## DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE TOULOGES</b> <b>66350</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>ARRETE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS, DEVIATION Place Abelanet « L'enfance en chœur »</b></p> <p style="text-align: center;"><b>N°2024/81</b></p>
--	--

**Le Maire de la commune de Toulouges**

**Vu** le code de la sécurité intérieure notamment l'article L 131-1,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des collectivités locales,

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8,

**Vu** l'arrêté interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussée – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié)

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et Autoroutes afin d'assurer la sécurité des usagers lors de l'organisation de la manifestation organisée par « L'enfance en chœur » le samedi 8 juin 2024.

**Considérant** qu'il y a lieu de règlementer la circulation, le stationnement ainsi que de mettre en place une déviation dans un but de sécurité publique autour de la manifestation.

**ARTICLE 1 :** Le samedi 8 juin 2024 de 8h00 jusqu'à 00h00, la circulation est interdite comme suit :

- Place Abelanet dans son intégralité,
- Impasse de la Distillerie de l'angle du poste de la Police Municipale côté parking de la Poste jusqu'à l'intersection de la rue de la Grangerie.

**ARTICLE 2 :** Le samedi 8 juin 2024 de 8h00 jusqu'à 00h00, le stationnement est interdit comme suit :

- Place Abelanet dans son intégralité,

- Impasse de la Distillerie de l'angle du poste de la Police Municipale côté parking de la Poste jusqu'à l'intersection de la rue de la Grangerie.
- Devant la résidence intergénérationnelle et la résidence Léo.

**ARTICLE 3 :** Le samedi 8 juin 2024 de 8h00 jusqu'à 00h00, une déviation est mise en place pour les véhicules venant de la place Louis Esparre par la rue de la Grangerie, rue Evêque Oliba, place de la République, avenue Pasteur.

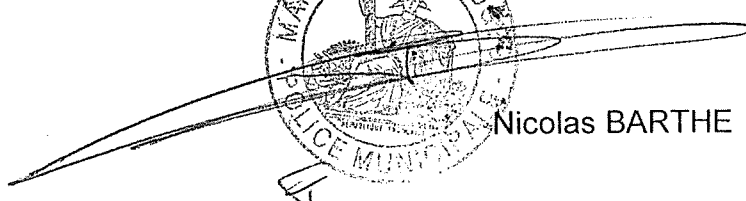
**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire est mise en place par les Services Techniques et la Police Municipale.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté prend effet à compter du samedi 8 juin 2024 dès 8h00 jusqu'à 00h00. Tout conducteur de véhicule est tenu de se conformer strictement à cette signalisation. Les contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi, les véhicules des contrevenants sont enlevés et conduits à la fourrière municipale Garage DANIEL REMORQUAGE 27 rue Louis Piquemal, 66240 Saint-Estève.

**ARTICLE 6 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux déposé auprès du Maire dans les mêmes délais

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Chef de service de Police Municipale, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULOUGES, le 21 mai 2024

Le Maire,  
  
Nicolas BARTHE

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Toulouges. The stamp contains the text 'Mairie de Toulouges' at the top and 'Police Municipale' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star. A large, stylized signature in black ink is written across the stamp and extends to the right, overlapping the name 'Nicolas BARTHE'.

**Transmis :**

Demandeur  
Service technique  
Centre de secours  
Gendarmerie  
Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine  
Pôle transport, Pôle déchets